

Commune d'UXEGNEY  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL 17 Mars 2022**  
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie d'UXEGNEY, sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS (12) :**

MM. SOLTYS – DEMANGE – CLAULIN – RUGGERI - BALAY – MATHIS - Mmes POUSSARDIN BARTHEL – SEYER – JOUANIQUE - MONTAIGNE – BOUTON.

**ETAIENT EXCUSES (7) :** Mmes BOUDOT (pouvoir à M. RUGGERI) – THIERY (pouvoir à Mme POUSSARDIN) - LANGLOIS – MM. CARU (pouvoir à M. SOLTYS) - BLOND (pouvoir à M. DEMANGE), MENNEZIN (pouvoir à Mme SEYER) - GIACOMETTI.

**ETAIT ABSENT (0) :**

M. Gérard BALAY a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022 a été adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

**13/2022 - ANNULATION CESSION DE TERRAIN COMMUNAL AB N°104 IMPASSE RUE VICTOR PERRIN A LA SOCIETE CONTAINER HABITAT :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 70/2021 du 30 septembre 2021 par laquelle il avait accepté la cession de la parcelle cadastrée AB 104, d'une contenance de 534 m², à la société CONTAINER HABITAT (Eloyes).

Monsieur le Maire donne lecture du courrier daté du 14 mars dernier de la société CONTAINER HABITAT par laquelle cette dernière renonce à l'acquisition de la parcelle AB n°104 pour n'avoir pas pu concrétiser les différents contacts noués avec l'aide de la commune avec des professionnels pourtant désireux de s'installer sur le site Victor Perrin : esthéticienne, auto-école, orthophoniste ...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

RENONCE à la cession de la parcelle communale AB n°104, d'une contenance de 534 m², au profit de la société CONTAINER HABITAT (Eloyes).

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**14/2022 - CAE – PROJET DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA COMPETENCE ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX - ANNULATION :**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Communauté d'Agglomération d'Epinal entretient 50 structures d'aires de loisirs implantées sur son territoire, dans le cadre d'une compétence facultative.

Monsieur le Maire précise que par délibération n°05/2022 du 27 janvier dernier le Conseil Municipal avait accepté le transfert au profit de la commune de la compétence entretien des aires de jeux.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Vosges,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RAPPORTE sa délibération n°05/2022 du 27 janvier 2022.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

**15/2022 - CONTRIBUTION 2022 AU SYNDICAT MIXTE AGEDI :**

Monsieur le Maire informe les élus du montant de la contribution 2021 demandé par le Syndicat Mixte AGEDI, prestataire de la commune pour tout ce qui concerne les applicatifs professionnel : comptabilité et budget, état civil, gestion de la dette, gestion des listes électorales, salaires ...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la contribution 2021 du Syndicat Mixte AGEDI d'un montant de 3.278 €.

DIT que cette dépense sera supportée par le Budget Communal 2022.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**16/2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ANNEE 2022**

Sur proposition de la Commission des Finances réunie en date du 15 mars 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les subventions aux associations pour l'année 2022 qui seront inscrites à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif :

Amicale du Personnel _____	11.000,00 €
Entente Sportive de l'Avière _____	1.000,00 €
Amicale Laique _____	750,00 €
A.R.F.U.P.E. _____	650,00 €
Jumping Animation _____	400,00 €

Comité des Fêtes _____	200,00 €
A.G.V.D.U. _____	275,00 €
Pétanque-Club de l'Avière _____	275,00 €
Réseau des Emetteurs Français - RA _____	80,00 €
Club informatique _____	80,00 €
The Eastern Riders _____	80,00 €

Subventions exceptionnelles :

ARFUPE _____	800,00 €
Club Informatique _____	80,00 €
Entente Sportive de l'Avière _____	600,00 €
Pétanque club de l'Avière _____	75,00 €

Coopérative école maternelle : 6 € par enfant, prévisions actuelles _____	534,00 €
Coopérative école primaire : 5 € par enfant, prévisions actuelles _____	770,00 €

DIT que le montant effectif des subventions versées aux coopératives scolaires sera déterminé sur la base des effectifs présents à la date du 15 octobre 2022.

Provision pour subventions exceptionnelles _____	351,00 €
--	----------

Total	18.000,00 €
-------	-------------

### **17/2022 - SUBVENTION CCAS - ANNEE 2022**

Sur proposition de la Commission des Finances réunie en date du 15 mars 2022,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 10.000 € le montant de la subvention 2022 allouée au Centre Communal d'Action Sociale.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits à l'article 657362 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022.

### **18/2022 - DETERMINATION DES TAUX DES TAXES LOCALES - EXERCICE 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 s'établissait 47,68 %, conséquence du mécanisme de compensation introduit par le parlement dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation. Le TFB est en effet composé du taux communal 2020 (22,03 %) augmenté du taux départemental 2020 (25,65 %).

Monsieur le Maire rappelle que ce mécanisme a été sans incidence pour le contribuable.

Invité à se prononcer sur le taux des taxes locales pour l'exercice 2022,

Sur proposition de son Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2022 :

Taxe sur le Foncier Bâti _____	47,68 %
Taxe sur le Foncier non Bâti _____	29,15 %

## **19/2022 - BUDGET LOTISSEMENT SITE VICTOR PERRIN- COMPTE DE GESTION 2021 :**

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil Municipal,

DECLARE que le Compte de Gestion 2021 du budget lotissement Victor Perrin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRÊTE le Compte de Gestion 2021 ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2020 _____	406.794,89 €
Total des dépenses de l'exercice _____	793.256,37 €
Total des recettes de l'exercice _____	445.675,98 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	- 347.580,39 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	59.214,50 €

### INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2020 _____	- 864.660,75 €
Total des dépenses de l'exercice _____	69.525,36 €
Total des recettes de l'exercice _____	752.571,76 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	683.046,40 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	- 181.614,35 €

## **20/2022 - BUDGET LOTISSEMENT SITE VICTOR PERRIN- COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Le Maire en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,  
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2021 du lotissement communal et des décisions modificatives s'y rattachant,

Sur proposition de Monsieur Sylvain DEMANGE, adjoint au Maire,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte Administratif 2021 du budget lotissement,  
ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2020 _____	406.794,89 €
Total des dépenses de l'exercice _____	793.256,37 €
Total des recettes de l'exercice _____	445.675,98 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	- 347.580,39 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	59.214,50 €

### INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2020 _____	- 864.660,75 €
Total des dépenses de l'exercice _____	69.525,36 €
Total des recettes de l'exercice _____	752.571,76 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	683.046,40 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	- 181.614,35 €

## **21/2022 - BUDGET COMMUNAL - PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :**

Comme suite à la présentation du compte de gestion dressé par le receveur municipal, sur proposition de son Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECLARE que le Compte de Gestion 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARRETE le Compte de Gestion ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2020 _____	1.645.723,92 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.783.904,88 €
Total des recettes de l'exercice _____	2.241.263,92 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	457.359,04 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	2.103.082,96 €

### INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2020 _____	- 317.587,13 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.853.189,69 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.241.024,40 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	- 612.165,29 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	- 929.752,42 €

## **22/2022 - BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :**

Le Maire en exercice, Monsieur Philippe SOLTYS s'est retiré durant le délibéré,  
Après lecture des chiffres relatifs à l'exécution du budget primitif 2021 de la commune et des décisions modificatives s'y rattachant,  
Sur proposition de M. Sylvain DEMANGE, Maire adjoint,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTÉ le Compte Administratif 2021,  
ARRÊTE le Compte Administratif ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT :

Résultat reporté au 31.12.2020 _____	1.645.723,92 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.783.904,88 €
Total des recettes de l'exercice _____	2.241.263,92 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	457.359,04 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	2.103.082,96 €

### INVESTISSEMENT :

Résultat d'exécution au 31.12.2020 _____	- 317.587,13 €
Total des dépenses de l'exercice _____	1.853.189,69 €
Total des recettes de l'exercice _____	1.241.024,40 €
Résultat de l'exercice 2021 _____	- 612.165,29 €
Résultat d'exécution au 31.12.2021 _____	- 929.752,42 €

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.

A UXEGNEY, le 18 Mars 2022  
Le Maire,  
Philippe SOLTYS

  


**CARACTERE EXECUTOIRE**

Date d'affichage : **18 Mars 2022**

Date de transmission en Préfecture : **18 Mars 2022**

A UXEGNEY, le **18 Mars 2022**

Le Maire,  
Philippe SOLTYS

  
